

**Association intercommunale
SDIS du Haut-Talent**

Décision du Conseil intercommunal

**AVIS
Délai référendaire**

Séance du 25 septembre 2024 à Froideville

Le Comité de direction du SDIS Haut-Talent porte à la connaissance des électeurs des communes membres, par voie de publication dans la Feuille des avis officiels et aux piliers publics communaux, que l'Assemblée intercommunale du SDIS Haut-Talent, dans sa séance du 25 septembre 2024, a adopté :

- Le préavis 03-2024- Budget 2025 du Service Défense incendie et secours du Haut-Talent

Le préavis 03-2024 peut être consulté au greffe municipal de chaque commune.

Conformément aux articles 166 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil Intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la commune siège de l'association (Cugy) dans un délai de 10 jours, qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public dans le l'article 167, alinéa 4.

Le Comité de direction du SDIS du Haut-Talent